https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-16-juillet-2018-relatif-aux-modalites-de-calcul-pour-le-remboursement-aux-universites-par-le-centre-national-de-gestion-des-frais-induits-par-lorganisation-des-epreuves-classantes-national/
Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités de calcul pour le remboursement aux universités par le Centre national de gestion des frais induits par l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales
16/07/2018
Cet arrêté fixe les modalités de calcul pour le remboursement par le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG) aux établissements d'accueil par le CNG des frais exposés pour le déroulement des épreuves classantes nationales anonymes (ECN) donnant accès au troisième cycle des études médicales, en application de l'article 1er de l'arrêté du 20 juillet 2015.